



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 17 Février à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 10 Février 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-5-2-08

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SAS EL IMMO / AQUALYS

Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, et BOYER Serge

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame MAERTEN Marie Bernard, (donne pouvoir à Jean-Paul DELACHOUX), MERIEL Guy (donne pouvoir à Eric DELFARIEL)

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

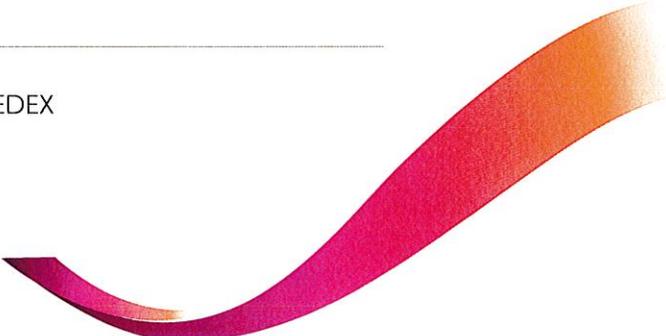
Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2023D7-5-2-08

**OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
SAS EL IMMO / AQUALYS**

La Communauté de Communes est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services de la Communauté de Communes par accusé de réception en date du 10 septembre 2022.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, je vous présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

Le centre esthétique AQUALYS, créé avec le statut d'entreprise individuelle depuis 2016 par Mme Elodie LAMARENIE est installé dans des locaux de 40 m², en qualité de locataire, 11 rue Xavier Moulenq à Valence d'Agen.

Son projet d'investissement immobilier d'entreprise comprend l'acquisition et la rénovation de locaux commerciaux de 180 m² en rez de chaussée d'un immeuble situé au 6 et 8 rue de la république à Valence d'Agen afin d'y transférer et développer son activité dans un lieu plus spacieux.

La SAS EL IMMO constituée dans le cadre de ce projet, sera la propriétaire des locaux qui seront exploités par le centre esthétique AQUALYS.

Coût prévisionnel du projet immobilier :

Total de dépenses prévisionnelles éligibles : 209 097,66 € HT

| | |
|------------------------------|-----------------|
| dont acquisition du bâtiment | 110 000,00 € HT |
| Frais honoraires | 10 000,00 € HT |
| Travaux de toiture | 4 429,25 € HT |
| Travaux de façades | 5 340,00 € HT |
| Chauffage climatisation | 13 034,34 € HT |
| Electricité plomberie | 28 385,56 € HT |
| Placoplâtre cloisonnement | 25 960,00 € HT |
| Peinture | 11 948,51 € HT |

Plan de financement :

- Financement du projet par prêt bancaire,

- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicité auprès de notre Communauté de Communes des Deux Rives à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier (20%) et d'une bonification à la création d'un emploi pour un montant total de 44 819,53 €,

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet de développement d'activité professionnelle sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 44 819,53 € qui ne peut générer dans ce cas de co-financement sur ce dispositif de la Région Occitanie, l'activité n'étant pas éligible à leur dispositif d'aide à l'immobilier plus restrictif que le notre.

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation en date du 15 septembre 2022, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de **44 819,53 € à la SAS EL IMMO**,
- de lui donner délégation ou son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de **44 819,53 € à la SAS EL IMMO**,
- de donner délégation au Président ou son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 17 février 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de PERVILLE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Eric DELFARIEL

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **21 FEV. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **21 FEV. 2023**

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE À L' IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SAS EL IMMO / AQUALYS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230217-2023D7_5_2_08-DE

Numéro d'acte : 2023D7_5_2_08

Date de décision : 17/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)

Fichier acte : 2023D7-5-08-POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT - AIDE À L'ENTREPRISE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 21/02/2023 15:29:21

Date de réception de l'AR : 21/02/2023 15:29:44